

ENQUETE BMO REGION HAUTS-DE-FRANCE

L'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) est une initiative de Pôle emploi, réalisée avec l'ensemble des Directions Régionales et le concours du CREDOC (Centre de Recherche pour l'étude et l'Observation des Conditions de vie).

L'enquête BMO est avant tout un outil d'aide à la décision pour Pôle emploi qui peut ainsi mieux connaître les intentions des établissements en matière de recrutement et ainsi adapter l'effort de financement pour les formations aux métiers en tension. Elle mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier.

L'enquête BMO 2021 a été réalisée entre octobre et décembre 2020 dans les 13 régions métropolitaines et dans les 45 départements d'Outre-Mer.

Le champ de cette vague est le même depuis 2010, soit d'une part les établissements relevant de l'Assurance chômage et, d'autre part :

- les établissements de 0 salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours des 12 derniers mois,
- les établissements du secteur agricole,
- les établissements du secteur public relevant des collectivités locales territoriales (communes, régions, etc.), les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles, crèches, CCAS, etc.), des officiers publics ou ministériels (notaires, etc.) et des établissements publics à caractère industriel et commercial (SNCF, la Poste etc.).

L'enquête porte donc sur l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'État (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (Banque de France...). Cette définition correspond au total à 164 294 établissements pour la région HAUTS-DE-FRANCE (extraits du répertoire SIRENE), dont **128 659 ont constitué la base d'interrogation**.

L'enquête s'est appuyée sur trois échantillons de taille différente :

- la majorité des questionnaires a été adressée par voie postale : 113 948 établissements appartiennent à cet échantillon. 28 622 questionnaires postaux ont été retournés et sont exploitables, soit un taux de retour de 27,3%. La base d'interrogation étant la suivante :

- o tous les établissements de 0 salarié avec au moins une déclaration d'embauche dans les 12 derniers mois,
- o une partie des établissements de 1 à 10 salariés échantillonnée par secteur d'activité et par bassin d'emploi,
- o tous les établissements de plus de 10 salariés.

- à cet échantillon sont venus s'ajouter 1 187 questionnaires obtenus par contact téléphonique sur une base initiale de 5 850 établissements.

- Enfin, 6 671 questionnaires ont été recueillis sur le web sur une base de 8 861 établissements interrogés.

Au total, près de 36 500 entreprises ont répondu à l'enquête, soit un taux de retour de 28,4%.

Les résultats ont ensuite été redressés pour être représentatifs de l'ensemble des établissements de la région.

Le redressement des résultats repose sur une procédure respectant séparément les distributions marginales des quatre variables de stratification :

- la taille des établissements (8 tranches),
- le secteur d'activité (24 au niveau sous-section de la NAF),
- le bassin d'emploi (28 dans le Hauts-de-France),
- les employeurs relevant de l'Assurance chômage.

L'ensemble des résultats présentés dans cette publication sont donc des résultats redressés, représentatifs des 164 294 établissements de la région.

Dans le questionnement, nous prenons en compte le ROME V3 et utilisons la FAP (Famille Professionnelle). La liste des métiers utilisée comprend donc 200 métiers.

Six questionnaires « papier » différents ont été envoyés afin de personnaliser le questionnaire selon le secteur d'activité de l'entreprise interrogée.

Dans la perspective d'améliorer la précision du questionnaire, une enquête téléphonique complémentaire a été menée en janvier 2021 auprès de 996 établissements de la région. Les résultats, plus qualitatifs, permettent d'apporter des éléments de réponse sur les thèmes suivants :

- la description des types d'emploi pour les établissements recruteurs,
- la nature des difficultés de recrutement,
- les perspectives à moyen terme.

Les réponses obtenues dans le cadre de cette enquête complémentaire ont fait l'objet d'un redressement spécifique pour être calées sur les 164 294 établissements constituant le champ de l'enquête classique.

Complément d'informations concernant les « Activités »

Les informations par activités sont constituées à partir de la nomenclature NAF (Nomenclature d'Activités Françaises) en 21 postes (NAF A21). Certains secteurs représentant peu d'effectifs sont regroupés au sein d'une même fiche (ex : Arts, spectacles et activités récréatives avec Autres activités de services), d'autres beaucoup plus importants sont au contraire répartis dans plusieurs fiches différentes (Commerce et réparation d'automobiles et motocycles et Industrie manufacturière). Enfin, les « Activités des ménages en tant qu'employeurs - Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre » et les « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux » sont deux secteurs non couverts par l'enquête BMO.

Projet difficile

Un projet est signalé comme difficile lorsque l'employeur estime avoir des difficultés de recrutement (profil inadéquat, pénurie de candidats, conditions de travail, etc.).

Projet saisonnier

Un besoin saisonnier est une embauche correspondant à un surcroît d'activité revenant à la même période chaque année. Ainsi, un remplacement de salarié en congés n'est pas saisonnier car ne répondant pas à un surcroît d'activité.

Sur Internet, retrouvez :

- les publications régionales sur le site <http://www.pole-emploi.org/regions/hauts-de-France>
- les résultats par métier, par secteur d'activité ou par bassin d'emploi à l'adresse suivante : <http://www.bmo.pole-emploi.org>